Les lectures morales et littéraires à l'école primaire d'après la commission du "Livre de lecture" [suite]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **49 (1920)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les lectures morales et littéraires à l'école primaire

D'APRÈS LA COMMISSION DU « LIVRE DE LECTURE »

(Suite.)

M. le chanoine Quartenoud a abandonné aux soins de la Commission la tâche de présenter un rapport sur le projet de refonte de la partie morale du *Livre de lecture*. Il eût été plus compréhensible que l'auteur du projet se soit chargé lui-même de ce travail.

Nous nous bornerons donc à rappeler en quelques lignes les idées directrices qui ont guidé la Commission dans la préparation du projet.

La morale, pour plaire aux enfants et laisser dans leur intelligence et leur cœur une trace profonde, doit être présentée, tout particulièrement dans les cours inférieur et moyen de l'école primaire, sous forme d'exemples, de faits, de récits puisés dans le milieu local ou répondant tout au moins à la mentalité du jeune âge. C'est l'exemple, plus que le précepte, qui entraîne. C'est encore l'exemple qui fait saisir le précepte et lui prête la vie.

En second lieu, la morale qui se dégage des faits présentés, doit faire acquérir aux enfants les qualités propres aux enfants, et celles qu'ils devront posséder lorsqu'ils seront adultes. Elle doit également les prémunir contre les défauts correspondants.

Les défauts propres au peuple fribourgeois doivent être soigneusement mis en relief avec les funestes conséquences qu'ils entraînent. Ainsi en est-il, en particulier, de l'abus des boissons alcooliques, de l'imprévoyance, de l'esprit de critique systématique et d'apathie, du manque d'esprit d'observation et d'initiative et du manque d'exactitude.

Les faits doivent être narrés avec beaucoup de naturel et de simplicité, plaire par eux-mêmes et par la manière dont ils sont présentés.

On a fait disparaître, dans le projet, certains chapitres du livre actuel du degré moyen, qui constituent des dissertations aussi savantes qu'assommantes, ceux de Hamman, en particulier, qui dépassent de cent coudées la portée des élèves d'un degré moyen, et qui ont toujours fait le supplice des élèves et des maîtres.

Les chapitres renfermés dans le projet ont été puisés à différentes sources : quelques-uns ont dû subir certaines modifications pour répondre aux desiderata de la Commission. Tel qu'il est, nous avons la conviction que ce projet réalise un progrès sur la partie morale actuelle du *Livre de lecture* du degré moyen.

Fribourg, le 2 mars 1920.

Le Président : F.-J. Oberson.

Pour la Commission du Livre de lecture.

Copie conforme.